

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1963)
Heft: 2

Artikel: Echec aux échecs : sélection scolaire et gaspillage des ressources intellectuelles du pays
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echec aux échecs

Il a fallu 1950 pour qu'on découvre ce qui était pourtant évident depuis toujours — mais pas visible: le fait que les enfants de la classe ouvrière n'avaient pratiquement pas accès à l'Université (4 % des étudiants; ces chiffres sont aujourd'hui connus de tous). Il a été décidé de lever tout obstacle matériel sur le chemin du savoir. On est encore loin du compte. Mais enfin, sur la voie.

Parallèlement, le problème des structures scolaires a été posé. Tous ceux qui travaillent dans ce sens estiment que la non-mise en valeur d'un talent et d'une intelligence est une sorte de scandale, d'ordre moral et d'ordre économique.

Mais ce problème, déjà attaqué sous plusieurs angles, il faut l'envisager encore du point de vue des méthodes de sélection, telles qu'elles jouent dans les conditions et les structures actuelles.

Un gaspillage des ressources de 50 %

Le bon sens et les psychologues arrivent aux mêmes conclusions. Tant mieux pour le bon sens — tant mieux ou tant pis pour les psychologues.

Les psychologues, d'abord. Essayons, disent-ils, d'évaluer la distribution de l'intelligence dans l'ensemble d'une population scolaire. Cent sera la moyenne. Si l'on juge alors la dispersion autour de la moyenne, 15 sera l'écart étonnant, c'est-à-dire qu'entre 85 et 115 sont groupés les deux tiers des sujets. On trouve donc un tiers de la population hors de la moyenne, et un sixième au-dessus de la moyenne, soit en gros le 15 % de la population testée. Ce 15 % représente ceux qui devraient pouvoir faire une scolarité longue sans accrocs.

Or — quand bien même il y a de canton à canton d'assez grandes variations — ce n'est qu'un 5 %, un 10 % au mieux en tenant compte non seulement des gymnases mais des technicums et des écoles de longueur équivalente, qui achève une scolarité prolongée. En gros, 50 % de déchets.

Le bon sens dit la même chose: qu'il serait surprenant qu'on ne trouve pas dans toute une population scolaire au moins un 10 à 15 % d'enfants bien doués. Mais ce pourcentage n'apparaît pas, et de loin pas, au niveau gymnasial.

Contre-épreuve

Depuis 1956, le canton de Neuchâtel soumet l'ensemble des enfants de 11 ans à des tests d'aptitudes. La volée 1956 a, cette année (1963), atteint l'âge du bac. On reprend donc les dossiers scolaires des

nouveaux bacheliers. On constate que, dans les épreuves qu'ils doivent subir, il n'y en a aucun qui, en 1956, à 11 ans, n'ait eu au moins des moyennes de 7 sur 10, c'est-à-dire qu'ils étaient tous logés dans le 15 % supérieur. Seulement, si l'on recherche tous ceux qui, comme eux, figuraient dans ce sixième supérieur en 1956, on constate un étonnant coulage. Le 50 % d'entre eux n'a donc pas réussi sans échecs une scolarité longue. On dira que les épreuves de 1956 n'étaient pas infaillibles: assurément. Mais cette objection tombe, car, nous l'avons dit, le simple bon sens arrive aux mêmes conclusions.

On dira encore, bien sûr, qu'il faut tenir compte, pour expliquer le déchet, du caractère, de la volonté, du milieu social. Mais faut-il en tenir compte seulement pour expliquer ces chiffres inquiétants? Ne faudrait-il pas en tenir compte non pour expliquer après coup, mais pour trouver le remède?

Expériences romandes

Le problème des échecs scolaires a fait, à Genève, l'objet d'une étude extrêmement poussée. — Ici, une remarque. Nos amis genevois nous ont signalé ce travail. Nous pensions d'emblée en faire un compte rendu dans « Domaine public ». Las! nous ont-ils dit. La presse genevoise en a tant et tant parlé. Ensuite, nous avons interrogé plusieurs spécialistes d'autres cantons. Connais pas, ont-ils répondu. Cloisonnement romand.

Nous reviendrons donc sur le détail de ce travail qui révèle 75 % d'échecs au niveau secondaire. Même constatation dans l'enseignement vaudois avec la première volée de la réforme entreprise sous la devise: « Orientation, oui; élimination, non ».

Le mécanisme

Prenons l'exemple vaudois. Avec des chiffres simplifiés, il s'agit avant tout de faire saisir un mécanisme.

Admettons que le 25 % des enfants entrent, à 10 ans, dans l'enseignement secondaire. Soit un peu plus que ceux qui seraient, à dire de psychologues, capables de faire sans accrocs une scolarité longue. A 12 ans, les trois cinquièmes seuls continuent en sections gymnasiales. Ensuite, durant quatre ans de collège, puis deux ans de gymnase, chaque classe subit un écrémage année après année, variable, suivant les maîtres et les élèves, allant de 10 à 30 % (parfois plus), en moyenne de 15 %. Est-il étonnant

que la répétition de ce jeu aboutisse aux résultats que nous citons plus haut?

Le vice du système

L'école actuelle s'efforce d'une part d'obtenir une sélection fondée sur des critères objectifs: examens d'admission savants et tests, orientation minutieusement étudiée (dont souvent les parents ne tiennent pas compte, il est vrai) et, d'autre part, elle superpose à ce travail-là la sélection empirique, traditionnelle du maître qui juge, dans une classe à effectif limité, les meilleurs et les insuffisants qui doivent être écartés.

Admettons — hypothèse de discussion — que les critères d'admission et d'orientation soient valables, scientifiques presque — on n'en tiendrait malgré tout pas compte. Personne ne dirait: j'ai reçu des enfants triés sur le volet, donc les échecs seront rares. On continuera à dire: si je mets telle note (10 ou 9) à celui-ci, tel autre mérite 5 ou 3, et il est donc normal qu'il échoue.

Ce qui saute aux yeux c'est que l'élimination se fait d'une part à l'intérieur d'un groupe trop restreint: la classe, et, d'autre part, non pas en fonction de résultats qu'il serait naturel d'attendre, mais par concurrence interne, le plus fort servant à écraser le plus faible. L'école pratique encore le « libéralisme économique ». Donc, elle retardé!

Exigences, mais sans gaspillage des forces

Toute critique du système actuel est à tort considérée comme une volonté de relâchement, de liquidation des exigences, d'un refus de toute politique d'appréciation. Rien de plus faux. Il est évidemment nécessaire que, sans cesse, il y ait confrontation: confrontation entre ce qu'on exige et ce qui est fait. Il faut qu'il y ait appréciation du résultat. Il faut surtout que l'on arrive à des notions plus sérieuses du rendement scolaire.

Mais comment admettre comme sérieux un système qui présente une déperdition de 50 %? Il faut avoir entendu, et nous nous en ferons l'écho ici, des médecins angoissés par l'inuffisance de la relève, il faut connaître le problème grave de la pénurie de cadres dans chaque profession pour condamner un système de sélection scolaire aussi peu satisfaisant.

Y a-t-il problème plus important pour l'avenir du pays et moins sérieusement étudié? Dans un prochain article, nous essaierons de répondre à la question: comment faire mieux?

Principe et pratique de l'élection du Conseil d'Etat vaudois

Le système majoritaire à deux tours (majorité absolue nécessaire d'abord, majorité relative suffisante ensuite) est le mode d'élection du Conseil d'Etat vaudois. La conséquence logique d'un tel système serait que le parti le mieux placé ou la coalition la plus puissante devrait s'efforcer d'emporter la totalité des sièges. Or, depuis 1918 — date à laquelle, pour la première fois, le peuple vaudois fut appelé à élire son gouvernement — aucun parti et, depuis 1946, aucune coalition n'ont tenté une pareille aventure. Quelles sont les raisons de cette modération des partis qui, spontanément, ont toujours présenté des candidats en nombre inférieur au total des sièges à pourvoir? Quels sont les éléments qui ont amené les partis à corriger la lettre institutionnelle, à tempérer de représentation proportionnelle le système de désignation majoritaire? C'est à ces questions que M. Georges Plomb a tenté de répondre dans un volume d'études politiques vaudoises qui vient de paraître sous la direction du professeur Jean Meynaud.

Position des partis

Pour y parvenir, M. Plomb a étudié fort en détail l'évolution de la position des partis vaudois, ces qua-

rantes dernières années. Cette évolution s'est développée en quatre phases bien distinctes:

1. 1918-1933: Prépondérance radicale-libérale reconnue.
2. 1934-1945: Prépondérance radicale-libérale contestée.
3. 1946-1955: Prépondérance radicale-libérale entamée.
4. 1955-1962: Absence de force politique dominante.

Dans la première période, les cinq sièges radicaux et les deux sièges libéraux ne sont pas contestés. Le parti radical, bien qui disposait d'une confortable majorité populaire, associe le parti libéral au gouvernement.

Dans la deuxième période, la composition du Conseil d'Etat reste la même; aucune concession n'est faite aux minorités. Le parti radical demeure relativement puissant, mais l'appui libéral lui est désormais nécessaire. Dès 1946, la coalition ne présente plus que six candidats. L'opposition ne conquiert pas ce siège, ce sont les partis au pouvoir qui le concèdent. En 1955, un candidat socialiste enlève un deuxième siège lors d'une élection complémentaire. Trois ans plus tard, un troisième candidat socialiste est élu. Aujourd'hui, la composition du Conseil d'Etat est la suivante: 3 radicaux, 1 agrarien, 2 socialistes et 1 libéral. La représentation des grands partis est proportionnellement la même au législatif et à l'exécutif.

Les motifs de la modération des partis

Les modifications très sensibles de la force des partis vaudois ne pouvaient qu'entraîner des transformations dans la composition du Conseil d'Etat, cela est

évident. Cependant, si des ajustements se sont faits sous l'impulsion du corps électoral, les partis eux-mêmes ont accompli volontairement des actes non imposés par la situation immédiate et non conformes à l'esprit du régime majoritaire. M. Plomb retient trois motifs à cette modération des partis.

En premier lieu, il lui paraît que le parti dominant a toujours tenté de renforcer la majorité gouvernementale tout en voulant diviser l'opposition. Assailli de divers côtés, il s'est sans cesse efforcé de s'associer les opposants modérés afin d'isoler les opposants trop hostiles à sa cause.

Un deuxième motif tient au rôle des personnalités en place qui redoutent l'indiscipline du corps électoral. Si les congrès des partis semblent décider souverainement des candidatures, le corps électoral a prouvé qu'il était susceptible de voter d'une manière indisciplinée. Il y a des écueils à éviter pour des magistrats qui se maintiennent en moyenne dix ans au gouvernement et dont aucun n'a encore été renvoyé par les électeurs.

L'influence de la vie politique fédérale

M. Plomb lui-même pense qu'il ne faut pas tirer des conclusions trop péremptoires de ces deux premiers motifs. En revanche, le troisième lui paraît plus satisfaisant: le canton de Vaud, profondément intégré à la vie politique fédérale, en subit l'influence. Chacun sait que, sous peine d'éclatement, la Confédération